

REGLEMENT INTERIEUR Camping Atlantique Parc – La Palmyre 2012

Etablissement sous vidéo surveillance : loi n°95-73 du 21 janvier 95- et Décret n°96-926 du 17 octobre 96 et loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 06/08/2004.

Le présent règlement et règlement général du camping s'applique à tous les résidents, ou leurs occupants même occasionnels.

Réception : juillet – août de 9h à 12h30 et 14h30 -19h ; hors saison voir affichage.

Bracelet de présence: obligatoire en juillet et août pour TOUTE PERSONNE – TOUT RESIDENT de plus de 4 ANS - SEJOURNANT SUR ATLANTIQUE PARC. L'accès de jour ou de nuit se verra interdit à toute personne non porteur du bracelet aux endroits suivants : camping, piscines, animations, commerces, etc. Celui-ci est hypoallergénique et convient à tout le monde. Il sera mis gratuitement. En cas de casse ou découpe intentionnelle - le second sera facturé 5 euros.

Visiteurs : payants : ils devront s'annoncer en réception aux heures d'ouverture et obligatoirement stationner leur véhicule sur le parking extérieur. Les accès aux piscines, jeux, sanitaires ne sont pas autorisés.

Accès camping : Un badge « accès barrière » pour le véhicule des locataires sera attribué pour entrer et sortir. Il sera personnel et confidentiel. Barrières ouvertes de 7 à 23 H. Accès arrivée séjour de nuit interdit.

Circulation : limitée à 10 km/h. Interdite de 23h00 à 07h00, barrières fermées en juillet et août. Par respect des autres vacanciers les départs matinaux avant 7h sont interdits. Vélos : leur circulation implique le respect du code de la route et des mesures de sécurité. De nuit, les vélos enfants non munis d'éclairage sont interdits, et ce pour des raisons de sécurité.

Mineurs : Que ce soit à l'occasion de séjours résidentiels ou locatifs, les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

Groupes : acceptés hors juillet/août, avec un encadrement obligatoire d'un adulte pour quatre enfants durant tout le séjour et 6 pers. maximum

Commerces : haute saison – Chacun dispose d'horaires différents voir affichages.

EPICERIE et pain-viennoiserie, jeux plage etc... / **SNACK** et plats à emporter

ANIMATIONS sur juillet et août = sportives en journées voir planning proposé chaque semaine

BAR crêpes, glaces – animations soirées 2 à 3 par semaine (rappel bar licence débit boissons cat4 : un document justifiant votre date de naissance peut vous être demandé avant de vous servir, ou boisson refusée conformément à la loi si votre état laisse apparaître un degré alcool déjà suffisant)

MACHINES A LAVER et A SECHER : jetons en vente en réception aux heures d'ouverture

Wifi : Une liaison internet wifi est à votre disposition gratuite de 10 à 18h secteur bar-commerces. Inscription en réception : 2 euros l'inscription sur présentation d'une pièce d'identité. Le camping décline toute responsabilité liée à la détérioration de matériel sous quelque forme que ce soit (virus, bug etc). Les téléchargements illégaux sont interdits et sous l'entière responsabilité du client inscrit.

PISCINES : ouvertes du 15 mai au 15 septembre, elles ne sont pas surveillées : voir affichages du règlement aux entrées.

Accès interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.

Bracelet obligatoire. Maillot de bain obligatoire : le port de short long ou tee shirt est interdit dans les piscines, de même que l'introduction de bouée ou de jeu aquatique. Pour les bébés, le port de couche spéciale bain et maillot sont obligatoires. Les chaussures doivent rester en extérieur.

**** NOUVEAUTE 2012 : BASSIN NATUREL SUR SABLE FIN** (non surveillé): Règlement intérieur identique et TRES IMPORTANT Pour assurer un parfait état sanitaire du sable et des plages, aucune nourriture (petits gâteaux, boissons) ou mégots ne seront tolérés.

TOBOGGANS AQUATIQUES : 4 pistes de glisse à arrivées freinées (pas de bassin de réception) à partir de 8 ans sous la surveillance des parents voir règlement affiché.

JEUX : jeux en bois de 5 à 12 ans et jeux gonflables 4-6-12 ans. Les animaux de la ferme sont accessibles à partir de 3ans. Voir règlements collés sur les jeux ou à l'entrée de l'aire. Jeux sous la surveillance des parents.

Mini ferme : sécurisée de 22 h à 7h. Ne pas nourrir les animaux – Merci pour eux. Chiens interdits.

Tenue de l'emplacement : aux bons soins de chaque propriétaire de résidences mobiles de loisirs qui assure la taille du gazon, de ses haies, arbustes. Le fleurissement se fera au gout de chacun. Tous les travaux dans le sol seront soumis à autorisation en raison du réseau VRD existant, de même que toute modification esthétique significative nécessitera l'autorisation du camping. TOUTE DEGRADATION : vélo posé, stationnement voiture, fil à linge, etc... sur les petits arbres et arbustes sera facturée aux clients indécis au tarif suivant : ARBOUSIERS 21 €, TAMARIS 28€, CANNELLE 19€, EUCALYPTUS 38€, PINS 60€, et ARROSAGE : 22 € le mètre linéaire.

Linge : étendage sur séchoir obligatoire, AUCUN fil entre les arbres n'est autorisé. Ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit.

La taille de branche « importante » – par sécurité- ne pourra être réalisée qu'en période de fermeture. En raison de la chartre paysagère du camping il est impossible de tailler les arbres ou branches pour avoir moins de feuilles, glands ou pommes de pins sur parcelle.

Guêpes ou frelons : à nous signaler, la Sté Marion sera appelée pour intervention.

Tout propos diffamatoire ou mensonger, colporté par tous moyens, pourra faire l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales et constituer un motif légitime de non renouvellement du contrat de location d'emplacement pour l'année suivante.

BARBECUE gaz uniquement, pas d'appareil grillade, barbecue, ni plancha électriques, tous feux charbon SONT INTERDITS. (Locations PLANCHA GAZ auprès de la Sté Bonnes Vacances)

Nuisances sonores : Silence de 22h00 à 07h00. Dans la journée, le poste radio ou la sono devront rester discrets pour ne pas gêner le voisinage. Chacun devra respecter le calme nocturne.

Une société de sécurité agréée veille à ce bon respect et assure les urgences de nuit, toutes leurs interventions étant notifiées sur la main courante.

Important : Atlantique Parc revendique son côté calme et nature destiné à une clientèle familiale avec des animations soirées qui s'arrêtent dès minuit et sont réalisées en intérieur. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause nuisances au voisinage ou perturbe l'intégrité des installations, la direction du camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour, sans indemnité ni compensation.

Départ anticipé : quelque soit le motif du fait du locataire : météo, ou tout autre remboursement ne sera effectué.

Seuls les chiens sont acceptés, à l'exception de ceux classés dangereux avec un maximum de 2 animaux par emplacement. Les carnets de santé sont obligatoires. Tenu en laisse, la promenade se fera en dehors du camping ou dans la zone « Cani ». Par respect des promeneurs et riverains, les propriétaires de chiens devront prendre toutes leurs précautions « propreté » pour leur balade. L'accès aux jeux et au parc aquatique est interdit. **Il est également interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le mobil-home. Chats, lapins ou autres animaux SONT STRICTEMENT INTERDITS sur le camping.**

Ordures ménagères : Pour le respect de l'environnement nous vous invitons ET VOUS REMERCIONS de respecter le tri mentionné et obligatoirement déposer vos déchets aux différents containers situés sur le parking de nuit. Les déchets bois, métal, plastiques sont interdits. Non collectés, vous devrez les porter vous-mêmes à la déchetterie de La Tremblade. Il est interdit de faire entrer des récupérateurs sur le camping.

Déchets verts : zone de stockage et composte fléchée au fond du camping : uniquement feuilles, gazon et branches. Ne rien jeter dans les containers. AUCUN autre déchet.

- **Containers COUVERCLES JAUNES** : PAS de sac plastique UNIQUEMENT LES BOUTEILLES.
- **Containers Verres** : colonnes spécifiques
- **Containers COUVERCLES VERT FONCE** : METTRE EN SACS toutes les ordures ménagères ou petit carton. AUCUN GROS encombrant.